

## Communication N° 11 - 2013 au Conseil communal

Séance du 25 septembre 2013

### Travaux au Nord de l'av. du Prieuré

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme mentionné lors de la communication N°05-2013 relative aux travaux des ponts du Tirage, du Prieuré et de Château-Sec, la Municipalité souhaite informer le Conseil Communal sur les possibilités de réaliser les travaux d'aménagements routiers, ainsi que sur le renouvellement des réseaux au Nord de l'av. du Prieuré.

A titre indicatif, les travaux liés aux 3 ponts précités sont en cours de finalisation. Quoique toutes les factures ne soient pas encore réglées, la Municipalité peut d'ores et déjà annoncer que le montant total des travaux au Nord de l'av. du Prieuré, estimé à CHF 510'000.00 TTC, pourra être financé par le crédit alloué dans le cadre du préavis N°01-2012.

Les aspects techniques du projet vous ont été présentés dans la communication N°05-2013. Pour rappel, il s'agit de proposer un projet cohérent et complet en finalisant le raccordement entre le nouveau pont du Prieuré et la pl. de la Clergère et en créant une zone de rencontre. Cet aménagement permettra ainsi d'améliorer le confort et l'accessibilité des espaces publics pour tous les usagers, tout en le rendant convivial. En ce qui concerne les infrastructures souterraines, il est prévu de réaliser la mise en séparatif des eaux communales et privées et de renouveler les infrastructures afin de ne plus devoir intervenir à moyen terme.

Ces travaux débiteront le 17 septembre 2013. Selon les conditions météorologiques, ceux-ci pourront être finalisés au plus tôt à fin 2013. La couche de roulement sera posée au printemps 2014.

Les propriétaires et riverains seront informés du début des travaux. Par ailleurs, les propriétaires seront également invités à procéder à la mise en conformité de leur installation d'évacuation des eaux et à renouveler leurs infrastructures souterraines si nécessaire.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner

Pully, le 25 septembre 2013